

# **Procès-verbal du Conseil général N° 8 - 38e législature, 2020-2024**

---

**Date et heure :** 23 juin 2022 à 19h30

**Lieu :** Salle Cort'Agora

**Présidence :** Mme Anneline Straubhaar (PS), présidente, jusqu'au point 11  
M. Thierry Zesiger (VEL), président, dès le point 12

---

## **Ordre du jour :**

1. Salutations et appel nominal ;
2. Correspondance ;
3. Procès-verbal de la séance du 7 avril 2022 ;
4. Réponses du Conseil communal ;
5. Comptes 2021 ;
6. Demande de crédit de 1'450'000 fr. destiné à financer la rénovation des vestiaires et de la cantine du terrain de sports de La Rive ;
7. Demande de crédit de 106'000 fr. destiné à financer le renforcement du réseau électrique au chemin des Draizes ;
8. Demande de crédit de 279'000 fr. destiné à financer le renforcement du réseau électrique dans le secteur « Fabrique-Poissine » ;
9. Demande de crédit de 372'000 fr. destiné à financer la formalisation du plan d'aménagement local (PAL) ;
10. Réponse à la motion « Accélérons la transition énergétique » ;
11. Renouvellement du bureau du Conseil général pour la période administrative 2022-2023 :
  - a) Président,
  - b) Vice-président,
  - c) Secrétaire,
  - d) Secrétaire-adjoint,
  - e) Premier questeur,
  - f) Deuxième questeur ;
12. Informations du Conseil communal ;
13. Divers et réponses aux questions écrites.

## 1. Salutations et appel nominal

Madame la présidente ouvre la séance et remercie de public de s'être déplacé.

L'appel fait constater la présence des 33 membres suivants :

- |   |                                       |
|---|---------------------------------------|
| 1. Amez-Droz Philippe (PLR)               | 18. Mamin Vincent (PLR)               |
| 2. Billant Michel (PLR)                   | 19. Moll Pierre (PLR)                 |
| 3. Bondi Eraclide (VEL)                   | 20. Monnier Frédéric (PVL), suppléant |
| 4. Brunko Pascal (PS)                     | 21. Monnier Damien (VEL)              |
| 5. Cavaleri Vincent (VEL), suppléant      | 22. Müller Alexandra (PLR)            |
| 6. Conte Véronique (PLR)                  | 23. Pirelli Luca (VEL)                |
| 7. Ducommun Jean-Patrick (PLR), suppléant | 24. Porret Nicole (PLR)               |
| 8. Dugerdil Mireille (VEL)                | 25. Robyr Michel (PLR)                |
| 9. Ferreira Ramalho Alex (PLR), suppléant | 26. Rochat Lionel (VEL)               |
| 10. Gaudio Thomas (PS), suppléant         | 27. Rochat Olivier (VEL)              |
| 11. Hübscher Urs (PLR)                    | 28. Rodriguez Cavaleri Silvia (VEL)   |
| 12. Huguenin-Elie Steve (PS)              | 29. Rüegger Gustavo (PS)              |
| 13. Javet François (PLR)                  | 30. Straubhaar Anneline (PS)          |
| 14. Jeanneret Michel (PLR)                | 31. Vogel Jérôme (PLR)                |
| 15. Küng Imane (PLR)                      | 32. Vouga Jocelyn (PLR)               |
| 16. Landino Gino (PLR)                    | 33. Zesiger Thierry (VEL)             |
| 17. Loeffler Sébastien (CL)               |                                       |

### Arrivé-e-s en cours de séance :

- |                            |                            |
|----------------------------|----------------------------|
| 34. Sansonnens Michel (PS) | 35. Soltermann Célia (PLR) |
|----------------------------|----------------------------|

### Excusé-e-s :

- |                         |                                |
|-------------------------|--------------------------------|
| 1. Favre Denis (PS)     | 7. Perriard Pierre-André (VEL) |
| 2. Foresti Luigi (PLR)  | 8. Schneider Laurent (PLR)     |
| 3. Hosner Jürg (PLR)    | 9. Szczypkowski Lionel (PLR)   |
| 4. Landino Debora (PLR) | 10. Weder Gilles (PVL)         |
| 5. Léchet Ruth (PLR)    | 11. Zumsteg Philippe (PLR)     |
| 6. Matile Etienne (PLR) |                                |

### Absent-e-s :

- 

En conséquence, la majorité absolue est de 17 et la majorité des 2/3 de 22.

Participent à la séance pour le Conseil communal :

- Mamin Christian (PLR), président
- Hadorn Philipp (VEL), vice-président
- Darbellay Claude (PS), secrétaire
- Haenseler Christian (PLR), secrétaire-adjoint
- Félix Olivier (PLR), membre

---

CL : candidats libres    PVL : parti vert libéral  
PLR : parti libéral-radical    VEL : les verts, écologie et liberté  
PS : parti socialiste

## 2. Correspondance

Néant.

## 3. Procès-verbal de la séance du 7 avril 2022

L'adoption du procès-verbal de la séance du 7 avril 2022 est mise au vote et acceptée par 31 voix sans opposition.

## 4. Réponses du Conseil communal

M. Philippe Hadorn (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, M. Robyr a posé plusieurs questions au sujet de la révision du plan d'aménagement local, ordinairement appelé le PAL. En effet, ce projet nous occupe depuis environ 2018 et nous occupera tout au long de cette législature, le délai étant fixé par le Canton à février 2024 pour faire adopter le PAL révisé par votre autorité.

Lors de chaque réunion des communes membres de la Région Neuchâtel Littoral, la RNL, nous faisons le point en ce qui concerne l'avancement des projets dans chaque commune et un calendrier a été établi par la RNL. Il ressort de la comparaison entre les communes RNL que Cortaillod est dans la même ligne d'avancement en ce qui concerne les étapes de la révision du PAL. Les communes RNL sont en train de finaliser les rapports, « pré-étude » et « projet de territoire ». Nous n'avons donc pas de retard par rapport au calendrier RNL. Ce calendrier est serré, mais la plupart des communes RNL, dont Cortaillod, vont entamer au cours de l'été et l'automne l'élaboration des plans communaux d'affectation de l'ensemble des parcelles situées sur leur territoire ainsi que la révision des règlements communaux d'aménagement.

Les contacts, notamment avec le Service de l'aménagement du territoire, sont réguliers et nombreux et le SAT est parfaitement informé de notre avancement de la révision. Comme exemple, je peux vous signaler la séance du 23 mars 2022, réunissant 10 services cantonaux à Cortaillod, afin de leur présenter le « projet de territoire ». Il a été relevé lors de cette séance que Cortaillod progresse dans la bonne direction dans son projet de révision et que nous avons déjà élaboré des orientations précises en vue de la prochaine étape, c'est-à-dire la formalisation du PAL. La version finale de ce document a pu être validée par le Conseil communal et nous allons le transmettre à la Commission PAL lors de la séance du 28 juin prochain. Il sera ensuite partagé avec le Conseil général. Je regrette beaucoup que nous n'ayons pas pu vous remettre ce rapport plus tôt. Le nombre important de compléments demandés par les services cantonaux n'ont pas permis d'avancer plus rapidement. J'ajouterai que Cortaillod se retrouve dans la même situation que la plupart des autres communes du canton. En ce qui concerne la pré-étude, elle a été transmise au SAT pour la demande de la subvention.

La Loi cantonale sur l'aménagement du territoire préconise que les communes réexaminent périodiquement leur PAL et l'adaptent, si nécessaire, aux nouveaux besoins, en principe tous les 15 ans. Le PAL, actuellement en vigueur a été sanctionné le 27 octobre 1999, mais il a été adopté par le Conseil général le 29 septembre 1995 déjà.

Dans le cadre de la révision actuelle, la marge de manœuvre de la Commune est passablement limitée par le Plan directeur cantonal et le Plan directeur régional. Le mot d'ordre est désormais le développement vers l'intérieur. En ce qui concerne Cortaillod, le dimensionnement de la zone à bâtir ne prévoit pas d'augmentation des zones d'habitation, mixte et centrale sur le territoire de Cortaillod.

Quels travaux devons-nous faire ces prochains mois ?

- Réviser le plan communal d'affectation des zones et ses géo-données ;
- Réviser le règlement communal d'aménagement qui nous pose actuellement passablement de problèmes dans le cadre des demandes de permis de construire ;
- Mettre à jour le plan d'équipement communal ;
- Rédiger le rapport sur l'aménagement selon article 47 de l'Ordonnance sur l'aménagement du territoire ;
- Et enfin, nous devons élaborer diverses études thématiques telles que par exemple la mobilité ou l'environnement.

Ce sont tous ces thèmes sur lesquels doit dès lors travailler le Conseil communal, la Commission PAL, le Service technique et notre mandataire le bureau GEA. Le dossier complet devra ensuite être adopté par le Conseil général en début 2024. Je vous remercie de votre attention. »

M. Christian Mamin (CC) : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, réponse à Mme Véronique Conte. En ce qui concerne la demande de déplacer le passage pour piétons des Polonais et se situant proche du débouché de la route de Boudry, il nous a été vivement déconseillé par le Service des Ponts et Chaussées, car les gens qui se dirigent en direction de Boudry ou du centre du village de Cortaillod traverseront tout droit et ne feront pas le détour pour prendre le passage pour piétons qui aurait été déplacé. De plus, déplacer le panneau 50 après le carrefour Route de Boudry – Polonais – Murgiers va demander de signaler toutes les autres routes avec un panneau mentionnant le 40 à l'heure. Pour le Conseil communal, cela paraît disproportionné. »

M. Olivier Félix (CC) : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, lors de l'adoption du crédit pour la rénovation des Landions, le PLR avait posé un certain nombre de questions concernant l'évacuation des eaux claires. Les réponses à ces questions figurent dans les rapports qui vous ont été distribués dans les annexes. Pour information, le système d'évacuation choisi et préféré est un système d'infiltration. Je vous remercie de votre attention. »

## 5. Comptes 2021

Au nom de la Commission financière, M. Damien Monnier (VEL) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui des comptes 2021 a été présenté à la Commission financière lors de sa séance du 19 mai 2022. Ce rapport ainsi que les comptes 2021 et ses annexes ont été épluchés par la Commission. Toutes les questions ont obtenu leurs réponses. Le professionnalisme de notre bureau communal ainsi que la maîtrise sur les sujets soulevés ont su satisfaire les commissaires.

L'excédent de revenus nous permet de boucler l'année dans les chiffres noirs. Cependant, compte tenu du contexte général mondial, sanitaire, conflit armé et autres problèmes de climat, la marge ne peut être considérée comme grande. L'arrêté du Conseil général approuvant les comptes de l'exercice 2021 est donc accepté à l'unanimité. Je vous remercie pour votre attention. »

Madame la présidente ouvre la discussion d'ordre général. Afin d'encadrer cette discussion, elle propose de lire la table des matières pour que les conseillers généraux puissent intervenir au bon moment.

Mme Silvia Rodriguez Cavaleri (VEL) : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, j'ai une question aux pages 92 et 93 concernant les points 35100.00 et 45100.00. Lors des modifications du règlement du financement du port votées par le Conseil général le 24 juin 2021, l'article 2 de l'arrêté stipulait que l'arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat. Voici ma question : Quelle a été la prise de position, la réponse de l'Etat au sujet du transfert de plus d'un tiers des réserves « financement spécial – Port » sur le compte de la Commune ? »

M. Olivier Félix (CC) : « Le Conseil d'Etat a approuvé notre arrêté en mettant une réserve pour 2 ans. Cet arrêté a soulevé un certain nombre de questions, mais sur le principe cela a été accepté, en tout cas pour deux ans. On verra d'ici deux ans ce que le Conseil d'Etat nous réserve. »

Compte tenu de l'arrivée de M. Michel Sansonnens (PS), le nombre de membres présents passe à 34, la majorité simple passe à 18 et la majorité des 2/3 passe à 23.

M. Philippe Amez-Droz (PLR), au nom du parti libéral-radical : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, Bravo ! Bravo le Conseil communal et en particulier son ministre des finances pour ces comptes très positifs. Bravo à l'ensemble de ceux qui prennent des décisions financières petites ou grandes au jour le jour, c'est un super résultat d'ensemble. Certes, une étude approfondie, comme le Conseil communal l'a très bien faite dans son rapport, montre que nombre d'éléments ayant contribué à ce beau résultat sont ponctuels et ne vont pas se reproduire dans le futur ou tout au moins ne peuvent pas être prévisibles. Il ressort quand même qu'avec le nouveau système de péréquation, Cortaillod trouve une assiette financière correcte.

Cortaillod, avec son taux d'imposition raisonnable, est une commune saine financièrement. Mais, ces excellents résultats ne doivent pas nous inciter à nous reposer sur nos lauriers (ou nos foyards). Notre planète traverse des heures sombres depuis deux ans et encore plus depuis le début de cette année. Ces événements ont un impact profond sur nombre de nos concitoyens et sur les entreprises présentes sur le territoire communal. Au-delà de la réalité sociale très difficile que cela induit, nous devons comprendre que l'impact sur les finances de notre Commune n'est certainement pas terminé et qu'il est actuellement difficile à prévoir. Ceci doit nous inciter à continuer à avoir une rigueur exemplaire dans nos choix d'investissements et plus généralement dans l'utilisation des avoirs communaux.

Un merci aussi particulier à tous les contributeurs, que ce soit des privés ou des entreprises, qui contribuent à ce qu'à Cortaillod nous puissions avoir une situation saine et viser, à chaque pas, un peu plus de durabilité. Bravo et merci ! »

M. Michel Sansonnens (PS), au nom du parti socialiste : « Madame la présidente, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames et Messieurs, chers collègues, le groupe socialiste a pris connaissance avec attention des comptes 2021 soumis ce soir à notre Conseil. Nous nous plaignons évidemment à relever le joli bénéfice réalisé en 2021. C'est une excellente nouvelle que nous devons à la gestion rigoureuse des deniers publics par le Conseil communal et aussi un petit peu par le Conseil général. Merci à notre conseiller communal, M. Félix, responsable des finances. Ce travail de plus en plus complexe et chronophage ne pourrait évidemment pas être exécuté à satisfaction sans le concours de l'Administration. Merci à l'Administration communale et à notre administrateur. Nous aimerions les associer à nos félicitations. Le groupe socialiste accepte donc les comptes tels que présentés ce soir avec nos remerciements. Merci ! »

Mme Mireille Dugerdil (VEL), au nom du parti les verts, écologie et liberté : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nous sommes contents également d'avoir des comptes dans le noir et de pouvoir dégager un confortable bénéfice. Par conséquent, nous souhaitons à l'avenir que le Conseil général et le Conseil communal se montrent moins frileux pour investir dans le domaine du développement durable, entre autres par exemple des subventions pour l'abonnement Onde verte annuel pour tous, y compris les juniors et les seniors ou des projets d'encouragement à la biodiversité. Nous remercions la Commune pour ces comptes que nous allons accepter. »

Compte tenu de l'arrivée de Mme Célia Soltermann (PLR), le nombre de membres présents passe à 35, la majorité simple reste inchangée à 18 et la majorité des 2/3 passe à 24.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Madame la présidente du Conseil général ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2021, qui comprennent :

- a) le compte de résultat qui se présente en résumé comme suit :
- |   |     |                       |
|---|-----|-----------------------|
| Charges d'exploitation                              | Fr. | 19'006'515.94         |
| Revenus d'exploitation                              | Fr. | <u>-19'142'438.50</u> |
| Résultat provenant des activités d'exploitation (1) | Fr. | -135'922.56           |
|   |     |                       |
| Charges financières                                 | Fr. | 387'786.75            |
| Produits financiers                                 | Fr. | <u>-914'930.95</u>    |
| Résultat provenant des financements (2)             | Fr. | -527'144.20           |
|   |     |                       |
| Résultat opérationnel (1+2)                         | Fr. | -663'066.76           |
|   |     |                       |
| Charges extraordinaires                             | Fr. | 0.00                  |
| Revenus extraordinaires                             | Fr. | <u>-497'763.50</u>    |
| Résultat extraordinaire (3)                         | Fr. | -497'763.50           |
|   |     |                       |
| Résultat total, compte de résultats (1+2+3)         | Fr. | -1'160'830.26         |
- b) les dépenses d'investissements du patrimoine administratif sont de :
- |                                     |     |                  |
|-------------------------------------|-----|------------------|
| Total des dépenses                  | Fr. | 2'428'082.70     |
| Total des recettes                  | Fr. | <u>-7'750.00</u> |
| Investissements nets / augmentation | Fr. | 2'420'332.70     |
- c) les dépenses d'investissements du patrimoine financier sont de :
- |                                     |     |             |
|-------------------------------------|-----|-------------|
| Total des dépenses                  | Fr. | 13'635.35   |
| Total des recettes                  | Fr. | <u>0.00</u> |
| Investissements nets / augmentation | Fr. | 13'635.35   |
- d) le bilan au 31 décembre 2021.

Article 2 : La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2021 est approuvée.

Article 3 : <sup>1</sup>Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

<sup>2</sup>Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au Service des communes.

Les articles n'étant pas contestés, Madame la présidente du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

## **6. Demande de crédit de 1'450'000 fr. destiné à financer la rénovation des vestiaires et de la cantine du terrain de sports de La Rive**

Au nom de la Commission de la culture, des loisirs et des sports, M. Olivier Rochat (VEL) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance conjointe avec la Commission des infrastructures et de l'énergie du 24 mai 2022, le dossier pour une demande de crédit destiné à financer la rénovation des vestiaires du terrain de sports de La Rive pour un montant de 1'450'000 fr. a été présenté. Face à l'état de délabrement des bâtiments actuels, il y a, semble-t-il, urgence de les rénover. Certes, il s'agit d'un crédit élevé mais il était important pour la Commission de pouvoir offrir aux sportifs de la Commune des locaux confortables et adaptés. L'ajout de panneaux photovoltaïques sur le toit serait une solution intéressante à développer. La Commission de la culture, des loisirs et des sports a accepté la demande de crédit par 5 voix et une abstention. Je vous remercie de votre attention. »

Au nom de la Commission des infrastructures et de l'énergie, M. Lionel Rochat (VEL) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal a présenté le projet à la Commission des infrastructures et de l'énergie et à la Commission de la culture, des loisirs et des sports lors de la séance du 24 mai dernier. Nous avons bien compris l'urgence à effectuer ces travaux, notamment en raison de l'état actuel des vestiaires, tout comme le fait de ne pas pouvoir profiter de l'occasion pour modifier l'enveloppe du bâtiment, et ce pour une raison d'urbanisme. Cependant, au vu de la situation énergétique actuelle, les deux commissions présentes ont rapidement émis la proposition d'intégrer au projet une installation photovoltaïque, dont le coût, estimé à 100'000 fr., ne va pas faire exploser un budget initial déjà conséquent. C'est pourquoi la Commission des infrastructures et de l'énergie va déposer un amendement à la demande de crédit pour intégrer une telle installation.

Par ailleurs, basée sur la situation internationale, les deux commissions ont également émis la proposition d'évaluer le remplacement de la chaudière à gaz, bien que celle-ci ait été installée il y a cinq ans. Une solution de pompe à chaleur permettrait d'utiliser un courant produit par l'installation photovoltaïque. Cette réflexion fera également l'objet d'une interpellation qui va être faite lors de la discussion d'ordre général. La présente demande de crédit, avec amendement, a été acceptée par cinq voix pour et une abstention au sein de la Commission infrastructures et énergie. Je vous remercie pour votre attention. »

Au nom de la Commission financière, M. Damien Monnier (VEL) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le dossier de demande de crédit destiné à financer la rénovation des vestiaires des terrains de sports de La Rive a été présenté à la Commission financière lors de la séance du 31 mai 2022.

La remise en état de ces locaux n'est pas remise en question, mais son coût semble quand bien même élevé. Le chapitre 5 du rapport mentionne que les nouveaux vestiaires devront également être à la disposition d'autres clubs sportifs. Le FC Cortaillod prendrait en charge cette gestion. Cette tâche n'étant clairement pas son rôle, comment pouvons-nous nous assurer que la gestion de cette sous-location se déroule correctement ? La Commune devrait d'une manière ou d'une autre rester garante de cette utilisation. Le type de bail n'est pas encore connu, sa revue doit pouvoir être envisagée de manière pratique dans le cas où par exemple le FC Cortaillod deviendrait un club avec quelques membres passifs uniquement et ceci afin que les locaux puissent profiter au maximum des Carcoies. La Commission financière a voté de la manière suivante ; 3 pour, 0 contre et 3 abstentions. »

Madame la présidente ouvre la discussion d'ordre général.

Au nom de la Commission des infrastructures et de l'énergie, M. Lionel Rochat (VEL) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, au vu de la situation énergétique actuelle, la Commission des infrastructures et de l'énergie vous propose un amendement à l'article premier afin de pouvoir installer des panneaux solaires producteurs d'énergie sur le toit du terrain de football de La Rive, notre petit bijou sportif. Le montant de cette installation solaire est estimé à environ 100'000 fr., montant qui peut être prélevé de la part du fonds communal de l'énergie destiné à l'assainissement des bâtiments communaux. Le montant du crédit s'élève donc à 1'550'000 fr. et la proposition est la suivante :

Arrêté du Conseil général accordant au Conseil communal un crédit de 1'550'000 fr. destiné à financer la rénovation des vestiaires et de la cantine du terrain de sports de La Rive et la pose de panneaux photovoltaïques sur ce bâtiment.

Article premier Un crédit de 1'550'000 fr. est accordé au Conseil communal pour financer la rénovation des vestiaires et de la cantine du terrain de sports de La Rive et la pose de panneaux solaires photovoltaïques sur ce bâtiment.

Article 2 La dépense sera comptabilisée aux comptes des investissements :

- n° 50400.33 du chapitre 34105 « Centre sportif La Rive » et amortie au taux de 4,5 %, pour la dépense relative aux travaux de rénovation, soit 1'450'000 fr.
- n° 50400.34 chapitre 34105 « Centre sportif La Rive » et amortie intégralement par un prélèvement au compte 2910600 « Fonds pour redevance à vocation énergétique (bâtiments) » soit 100'000 fr.

Nous vous remercions par avance pour votre approbation. »

M. Alex Ferreira Ramalho (PLR) : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, je souhaite dans un premier temps remercier le Conseil communal pour le travail de recherche effectué. En effet, je peux affirmer que ces vestiaires de sports sont dans un état presque insalubre, que la dalle sur rez-de-chaussée est en très très mauvais état, notamment le ferrailage du béton qui se retrouve désormais à l'air libre, et encore que la typologie ancienne du bâtiment mérite d'être mieux repensée. Par conséquent, l'utilisation de ces vestiaires à long terme nécessite une rénovation. Nous ne pourrions pas continuer à envoyer nos jeunes là-dedans et il est important de conserver une offre sportive pour les habitants du village, même après éventuelle fusion, comme l'ont fait Auvèrrier, Bôle et Colombier. Quand bien même les coûts paraissent astronomiques, il faut noter qu'ils se sont faits sur la base d'offres et de soumissions établies par l'architecte. Cette somme correspond donc aux coûts moyens du marché de la construction, qui par ailleurs, ne cessent continuellement de croître, par exemple à cause du manque de matières premières. De plus, l'offre qui nous est présentée me paraît cohérente, autant d'un point de vue financier, que d'un point de vue écologique, par sa volonté de vouloir conserver une partie existante du bâtiment structurellement fonctionnelle et son rajout d'isolation thermique. En conclusion, je vous invite donc à voter oui pour ce crédit en faveur de nos vestiaires de sports afin d'offrir un environnement sain aux sportifs de notre Commune. Merci de votre attention. »

M. Vincent Mamin (PLR) : « Madame la présidente, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames, Messieurs, je ne suis pas là pour me prononcer sur le faible coût ou non du projet de rénovation des vestiaires de La Rive. Fervent défenseur de notre patrimoine carcoie, il est nécessaire de procéder à la rénovation de cet objet. Mais, je me prononce sur l'utilisation globale de ce site magnifique. Le but d'un projet répond à une question : à quoi va servir ce projet ? Si j'énumère les points du dossier, les atouts :

- social : de toute manière, si on rénove, ça sera là, les vestiaires et la cantine sont déjà là ;
- économique : également, c'est la même chose ;
- environnemental : aujourd'hui, on n'a pas le choix.

Le vrai projet pour un maintien à long terme d'une offre sportive de proximité pour la population du village est de prendre en compte le site de La Rive dans sa globalité et ses accès. Je fais référence par exemple :

- à une réévaluation du trafic sur le chemin de la Jeunesse et ses autorisations de parcage ;
- dans une précédente intervention, il a été fait mention de terrains de volleyball de plage, ça tombe bien, le lac est juste à côté ;
- une rénovation de la piste finlandaise, dans un état, je dirais, déplorable ;
- sans oublier le terrain de foot lui-même, qui par mauvais temps est fermé, en hiver est à ban et lorsqu'il est un peu humide, les matchs sont annulés. Je parle en connaissance de cause, etc.

En conclusion, j'aurais aimé un projet plus étoffé, réalisable en plusieurs temps. Ceci nous aurait amenés à répondre à la conclusion du Conseil communal.

- infrastructures sportives de qualité ;
- un complexe attractif pour tous ;
- proche de toutes commodités ;

Comme pour les routes et les réseaux souterrains du territoire communal, prévoir consiste à se projeter dans l'avenir ce qu'on a perçu dans le passé. Un auteur a écrit : "Le projet, mieux vaut penser que de changer le pansement". Merci pour votre attention. »

M. Philippe Amez-Droz (PLR), au nom du parti libéral-radical : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, vive le FC Cortaillod. Bravo à ce club qui a dépassé l'âge de la retraite, même si on la prend à 67 ans, mais qui est encore en forme presque olympique ! Bravo à l'ensemble des joueurs qui portent haut les couleurs verte et jaune de Cortaillod. Un bravo et un merci tout particulier à l'ensemble du staff dirigeant et les entraîneurs qui soirées après samedis et dimanches sont sur pied de guerre pour que les joueurs puissent trouver un plaisir énorme à jouer et à se former.

A côté du primordial aspect humain, il est indispensable d'avoir des infrastructures qui sont à la hauteur du défi sportif. Pour le PLR, des vestiaires dignes de ce nom sont nécessaires pour le « foot ». Je vais me permettre de vous donner ici quelques reflets de nos nombreuses discussions au sein du PLR. Cependant, le projet proposé et soumis à notre vote aujourd'hui paraît, pour beaucoup, très cher, trop cher. En effet, le choix d'une rénovation au lieu d'une construction neuve est certainement judicieux surtout en terme d'aménagement du territoire et d'autorisation mais, au vu du montant du crédit demandé, certains doutent de la réelle pertinence de cette décision. Le prix global est souvent jugé trop cher et incompréhensible quand il est mis en rapport avec une construction pour un particulier par exemple. De plus, consacrer en cette période d'incertitude économique pour nous et nos concitoyens une somme si élevée est très mal perçu par plusieurs. Le montant articulé pour certains postes du budget comme les sanitaires par exemple mériteraient des explications circonstanciées.

Le terrain, certes pas celui du bâtiment mais celui du terrain de jeu, est classé comme pollué. Actuellement, cela n'empêche pas les activités sportives sur ce terrain, mais qu'en sera-t-il à l'avenir se demandent certains. On pourra répondre que pour une fois un investissement se verra un peu plus que des tuyaux sous le bitume, mais comparaison n'est pas forcément raison et il reste à savoir si la référence n'est pas elle-même un peu biaisée. L'installation de panneaux solaires proposée par la Commission des infrastructures va de soi pour l'immense majorité du PLR qui s'interroge d'ailleurs comment, en 2022, on peut encore proposer un tel projet sans une couverture énergétique. Au final, le PLR est écartelé entre son envie de voir prospérer un des clubs sportifs phares du village et l'envie de dépenser l'argent du contribuable avec rigueur et sérieux. Il votera donc oui au foot, mais avec beaucoup moins d'enthousiasme au crédit proposé ce soir. »

M. Steve Huguenin-Elie (PS) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, sur la question de l'amendement proposé à 70'000 fr. pour l'aménagement de panneaux solaires sur le centre sportif de La Rive, il apparaît un questionnement : est-ce que les infrastructures solaires qui seraient construites pourraient couvrir entièrement la consommation énergétique des infrastructures ? Et est-ce qu'une étude de faisabilité a été proposée par la Commission des infrastructures et de l'énergie ? Merci beaucoup. »

M. Michel Robyr (PLR) : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, étant concerné par ce dossier, je vais me récuser pour le passage au vote. »

M. Lionel Rochat (VEL) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, pour répondre à la question qui est venue juste avant, c'est une estimation assez grossière qui a été faite par rapport aux panneaux photovoltaïques, l'idée étant de couvrir tout ce qu'on peut au niveau du bâtiment. Selon les premières estimations, ça devrait amplement suffire ou être équivalent à l'énergie consommée. Mais, si on ne parle que de l'énergie électrique des lampes, on aura beaucoup trop de production.

Parallèlement à la discussion au sujet de l'installation photovoltaïque, les deux Commissions des infrastructures et de l'énergie et de la culture, des loisirs et des sports se sont intéressées au fait que ce bâtiment est équipé d'une chaudière à gaz. Afin de pouvoir construire le nouveau bâtiment, cette chaudière à gaz doit impérativement être démontée. N'est-il pas temps de changer de système de chauffage, même malgré la courte durée d'amortissement depuis l'installation il y a 5 ans ? Compte tenu de la situation internationale actuelle, par la présente interpellation, nous demandons au Conseil communal d'effectuer une étude pour l'installation d'une pompe à chaleur, et que, dans tous les cas, de la place suffisante soit prévue pour des réserves d'eau chaude sanitaire qui seraient produites par un tel système. Cette pompe à chaleur pourrait être du type eau-eau car le lac n'est pas très loin, mais d'autres alternatives pourraient également être considérées. Merci beaucoup pour vos réflexions. »

M. Christian Mamin (CC) : « Concernant la première partie de l'amendement, le Conseil communal l'accepte à l'unanimité. Concernant votre demande, le Conseil communal va étudier la faisabilité de changer le système de chauffage et on vous donnera des informations dans un futur Conseil général. Merci. »



Mme Véronique Conte (PLR) : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, tout d'abord un grand merci au travail du Conseil communal et au travail de chacun et chacune. Concernant ce devis de 1'550'000 fr. évolutif, donc qui peut être beaucoup plus élevé, voici ce qu'on m'a demandé de lire ce soir. N'est-il pas indécent en cette période difficile financièrement pour beaucoup de ménages qui doivent faire face à de nombreuses augmentations comme ces 10% annoncés par les caisses-maladies, les énergies, l'essence, l'inflation des prix en général, d'annoncer de telles dépenses. Certaines sont peut-être nécessaires immédiatement pour des raisons liées à l'énergie, mais d'autres n'auraient-elles pu attendre des temps meilleurs ? Tout ceci mettra de nombreuses familles dans des situations quasi insurmontables pour certaines. Par exemple, comment pourraient-elles digérer un investissement de 1,5 millions évolutif pour la réfection des vestiaires du stade. Cette réfection est certes nécessaire, mais pas à ce prix si exorbitant et surtout pas en cette période. Madame la présidente, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers, je vous remercie de faire preuve d'empathie et pour votre compréhension concernant l'ordre des priorités dans notre beau village. »

Madame la présidente passe au vote de l'amendement « Arrêté du Conseil général accordant au Conseil communal un crédit de 1'550'000 fr. destiné à financer la rénovation des vestiaires et de la cantine du terrain de sports de La Rive et la pose de panneaux photovoltaïques sur ce bâtiment » qui est accepté par 27 voix contre 1.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Madame la présidente du Conseil général clôt le débat ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté amendé qui est proposé :

Article premier : Un crédit de 1'550'000 fr. est accordé au Conseil communal pour financer la rénovation des vestiaires et de la cantine du terrain de sports de La Rive et la pose de panneaux solaires photovoltaïques sur ce bâtiment.

Article 2 : La dépense sera comptabilisée au compte des investissements :  
- n° 50400.33 du chapitre 34105 « Centre sportif La Rive » et amortie au taux de 4,5 %, pour la dépense relative aux travaux de rénovation, soit 1'450'000 fr.  
- n° 50400.34 chapitre 34105 « Centre sportif La Rive » et amortie intégralement par un prélèvement au compte 2910600 « Fonds pour redevance à vocation énergétique (bâtiments) » soit 100'000 fr.

Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Madame la présidente du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté amendé qui est accepté par 23 voix contre 2.

## **7. Demande de crédit de 106'000 fr. destiné à financer le renforcement du réseau électrique au chemin des Draizes**

Au nom de la Commission des infrastructures et de l'énergie, M. Lionel Rochat (VEL) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal a présenté le projet à la Commission des infrastructures et de l'énergie lors de la séance du 24 mai dernier. Lors de la discussion, il s'avère que le remplacement des candélabres est également envisagé par la même occasion, en fonction des résultats des tests au chemin de la Roussette ; ces tests n'ont malheureusement pas encore pu être complètement effectués, la phase d'extinction complète avec allumage à 20% lors du passage n'ayant pas été réalisée. Par ailleurs, le changement des câbles au chemin des Draizes est effectué suite à une panne. Il nous a été expliqué que le changement des câbles est difficilement envisageable de manière proactive dans tout le village, par contre ce changement est bien entendu effectué proactivement en cas de rénovation de la route. Cette demande de crédit a été acceptée à l'unanimité des membres présents. Je vous remercie pour votre attention. »

Au nom de la Commission financière, M. Damien Monnier (VEL) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le dossier de la demande de crédit destiné à financer le renforcement du réseau électrique au chemin des Draizes a été présenté à la Commission financière lors de sa séance du 31 mai 2022. La Commission accepte ce crédit à l'unanimité. Je vous remercie de votre attention. »

Madame la présidente ouvre la discussion d'ordre général.

La parole n'étant pas demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Madame la présidente du Conseil général ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Un crédit de 106'000 fr. est accordé au Conseil communal pour financer le renforcement du réseau électrique au chemin des Draizes.

Article 2 : La dépense sera comptabilisée au compte des investissements n° 50340.21 du chapitre 87110 « Réseau d'électricité » et amortie au taux de 3 %.

Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Madame la présidente du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

#### **8. Demande de crédit de 279'000 fr. destiné à financer le renforcement du réseau électrique dans le secteur « Fabrique-Poissine »**

Au nom de la Commission des infrastructures et de l'énergie, M. Lionel Rochat (VEL) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal a présenté le projet à la Commission des infrastructures et de l'énergie lors de la séance du 24 mai dernier. Le projet n'a pas soulevé de grandes questions. Il nous a été précisé que le dimensionnement de ce réseau prend en compte les potentielles futures installations photovoltaïques ainsi que l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques. Cette demande de crédit a été acceptée à l'unanimité. Je vous remercie pour votre attention. »

Au nom de la Commission financière, M. Damien Monnier (VEL) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le dossier de la demande de crédit destiné à financer le renforcement du réseau électrique dans le secteur « Fabrique-Poissine » a été présenté à la Commission financière lors de sa séance du 31 mai 2022. Ce crédit a été jugé comme nécessaire pour permettre le bon développement du quartier qui a déjà débuté. La Commission accepte ce crédit à l'unanimité. Je vous remercie de votre attention. »

Madame la présidente ouvre la discussion d'ordre général.

La parole n'étant pas demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Madame la présidente du Conseil général ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Un crédit de 279'000 fr. est accordé au Conseil communal financer le renforcement du réseau électrique dans le secteur « Fabrique-Poissine ».

Article 2 : La dépense sera comptabilisée au compte des investissements n° 50340.16 du chapitre 87110 « Réseau d'électricité » et amortie au taux de 3 %.

Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Madame la présidente du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

#### **9. Demande de crédit de 372'000 fr. destiné à financer la formalisation du plan d'aménagement local (PAL)**

Madame la présidente donne la parole à la Commission de révision du plan d'aménagement local. Aucun rapporteur pour cette commission ne prend la parole.

Au nom de la Commission financière, M. Damien Monnier (VEL) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la demande de crédit destiné à financer la formalisation du PAL a été présentée à la Commission financière lors de sa séance du 31 mai 2022. Ce besoin découle du fait que les exigences du Canton ont grandement évolué depuis sa demande initiale, ceci n'est pas dû à un problème de gestion du montant initialement alloué. A titre indicatif, les communes comparables à Cortaillod ont des montants de dépenses supplémentaires du même ordre que le nôtre. Ce PAL apportera cohérence et clarté au Service technique de la Commune et est donc jugé comme nécessaire à leurs yeux. Nos demandes sont restées ouvertes à la fin de la séance : que se passera-t-il dans le cas de la fusion et que se passera-t-il dans le cas d'un refus de ce crédit ? La Commission financière a voté de la manière suivante, 0 pour, 0 contre, 6 abstentions. Je vous remercie de votre attention. »

Madame la présidente ouvre la discussion d'ordre général.

M. Philippe Amez-Droz (PLR), au nom du parti libéral-radical : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le PAL est indispensable pour notre Commune, mais imaginez la petite histoire suivante : M. Corta travaille pour SATurnin. M SATurnin propose à M. Corta la chose suivante : tu bosses à fond pendant 4 ans et ensuite tu seras promu chef de l'équipe 3. M. Corta accepte le deal et bosse sans compter, il s'investit à fond, refuse les offres alléchantes de travail qu'il reçoit et 4 ans après cette première discussion retourne voir son patron SATurnin pour lui demander s'il est possible d'être promu comme chef de l'équipe 3 après ces 4 ans d'investissement. Mais SATurnin lui répond, « Il y a un petit problème : notre concurrent a 4 équipes maintenant, on ne pouvait pas rester à 3 équipes. Mais on n'a pas trop de travail alors on a supprimé l'équipe 3 et créé l'équipe 4. Donc, tu ne peux pas prendre la direction de l'équipe 3 ! Je te propose donc de bosser encore 2 ans en t'investissant à fond et tu pourras alors prendre la direction de l'équipe 4 ». L'histoire ne dit pas ce que va faire M. Corta, il faudra attendre quelques minutes ! Bon bref. Beaucoup de gens au PLR se sentent dans la position de M. Corta, on investit de l'argent, des soirées, du temps pour le PAL et quand le crédit est presque épuisé, il faut presque doubler la mise sans avoir rien, mais rien, de concret comme résultat du travail des 4 premières années à se mettre sous la dent. On nous demande de remettre de l'argent dans un projet dont on a aucune idée des premiers résultats. Cela en devient presque spéculatif.

Les exigences sans cesse croissantes des autorités cantonales en exaspèrent plus d'un. Dans un tel processus, le cahier des charges ne devrait pas évoluer en cours de réalisation mis à part quelques adaptations de façade (c'est le cas de le dire pour un PAL !). Le fait qu'en cas de fusion, le travail fait sera utilisable sans nouvelle adaptation est réjouissant. Je répète ma première phrase : le PAL est indispensable à notre Commune et à un développement harmonieux de celle-ci. C'est pour cela que le PLR devrait accepter ce crédit, mais sans enthousiasme débordant. Nous demandons au Conseil communal de faire en sorte que l'information sur les travaux réalisés et les travaux en cours soit mieux transmise en tout cas aux membres de la Commission PAL, si ce n'est à l'ensemble du Conseil général et ceci, dans toute la mesure du possible, avant le prochain Conseil général. »

M. Gustavo Rüegger (PS), au nom du parti socialiste : « Madame la présidente, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames, Messieurs, nous avons beaucoup réfléchi à la manière de synthétiser la position du groupe socialiste par rapport au PAL. La démarche qui est demandée dans le cadre de la révision du PAL est extrêmement complexe et, dans le cas de notre Commune, d'une utilité toute relative. En effet, les directives issues de la dernière révision de la LAT laissent des marges très étroites pour introduire des changements importants au moment de réfléchir au nouveau plan d'aménagement local de Cortaillod. Mais, nous devons quand même aller au bout de la démarche pour éviter que tout projet de construction dans notre Commune ne se retrouve bloqué. De ce fait, la grande majorité du travail que nous devons fournir est si technique et codifié que nous sommes obligés d'engager des sommes très importantes pour nous faire aider par des entreprises spécialisées.

On est tout de même en train de parler de 672'000 fr. Nous avons beaucoup de peine à cautionner une telle dépense et nous comprenons très bien le vote de la Commission financière de ce parlement. Par contre, nous ne mettons pas en cause une minute le travail fourni par le Conseil communal et spécialement celui de M. Hadorn, chargé de ce dossier. Toutefois, nous sommes conscients que nous n'avons pas le choix. C'est pour cela que dans notre groupe, il n'y aura qu'un vote « pour » et des abstentions. Merci. »

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Madame la présidente du Conseil général ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Un crédit de 372'000 fr. est accordé au Conseil communal pour financer la formalisation du plan d'aménagement local (PAL).

- Article 2 : La dépense sera comptabilisée au compte des investissements n° 52900.06 du chapitre 79000 « Aménagement du territoire » et amortie au taux de 10 %.
- Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Madame la présidente du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 19 voix sans oppositions.

## 10. Réponse à la motion « Accélérons la transition énergétique »

Au nom des motionnaires, M. Philippe Amez-Droz (PLR) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, Merci ! Merci le Conseil communal pour la manière avec laquelle vous avez traité la motion déposée par le PLR, voici deux ans. Certes, la gestation a été longue, mais la Commune se dote ainsi d'un outil de soutien à la transition énergétique et redistribue ainsi l'argent qui est prélevé depuis quelques années sur les kWh électriques que nous consommons. Peut-être que certains diront qu'il aurait fallu plutôt soutenir ceci ou cela, de cette manière-là. Certainement qu'ils ont raison, mais on s'en fiche. L'important, c'est de soutenir l'idée qu'il est nécessaire et responsable de changer notre manière de consommer. Au final, aujourd'hui investir dans la pose de panneaux solaires photovoltaïques est un investissement au rapport bénéfice/risque difficilement dépassable. Avec le prix de l'essence qui ne finit pas de monter, rouler à l'électrique permet d'économiser directement, aujourd'hui, 10 cts par km, pour ne parler qu'en terme économique. Se rendre au travail ou au Conseil communal à vélo électrique, tout en pouvant s'y rendre en bus quand la neige est quelquefois présente dans nos contrées, est certainement très très bon pour la santé et pour le climat.

Il reste à fixer le délai de mise en œuvre et là le PLR demande une application la plus rapide possible. J'ai cependant une petite demande très personnelle : attendez, s'il vous plaît la semaine prochaine, car je pose une seconde série de panneaux solaires chez moi ce week-end et je n'aimerais pas qu'on m'accuse de corruption en cherchant à influencer cette date à mon profit. Je ne profiterai donc pas de ce nouvel outil, mais avec l'esprit tranquille !

Au final, j'aimerais remercier le Conseil communal pour l'esprit de libéralisme qui transpire de ce nouvel outil. En effet rien n'est imposé : ceux qui préfèrent être pris dans les bouchons à l'entrée de Neuchâtel et regarder le tram ou le vélo qui les dépassent, ils peuvent le faire. Ils ne sont pas obligés d'avoir un abonnement de bus subventionné. Ceux pour qui la notion de qualité de vie consiste à faire des étapes de 800 km sans pause-café et recharges pour descendre au bord de la mer une fois par année. Ils peuvent le faire ! Ils ne sont pas obligés de rouler à l'électrique avec la borne de recharge subventionnée généreusement par notre Commune. Ceux qui aiment l'exotisme avec ses palmiers, ses plages de sable blanc, les panes d'électricité souvent légion dans ces lieux d'exotisme et qui se réjouissent avec impatience de pouvoir la vivre à Cortaillod l'hiver prochain (la panne, pas les palmiers). Ils peuvent le faire ! Ils ne sont pas obligés d'installer des panneaux solaires chez eux subventionnés par notre Commune. L'outil est là, il sera tout prochainement à disposition de tout un chacun. A tous les Carcoies d'inventer la vie qui va avec et d'avancer résolument et massivement vers la transition énergétique. Merci. »

Au nom de la Commission des infrastructures et de l'énergie, M. Lionel Rochat (VEL) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal a présenté sa proposition de réponse à la Commission des infrastructures et de l'énergie lors de la séance du 24 mai dernier et nous l'en remercions. Cette proposition de réponse fait suite à un travail réalisé par les membres de la Commission des infrastructures et de l'énergie, lesquels ont initialement émis puis évalué 14 idées, pour aboutir à la recommandation des trois propositions les plus intéressantes pour notre Commune.

Le Conseil communal a légèrement revu à la baisse les propositions de la Commission afin de minimiser les charges administratives lors de la mise en application, notamment en se basant sur les décisions de subventions cantonales pour accorder les subventions communales. La Commission des infrastructures et de l'énergie adhère à la proposition du Conseil communal et le classement de la motion a été accepté à l'unanimité. Un point reste cependant ouvert, à savoir le délai de mise en application. Je vous remercie pour votre attention. »

Madame la présidente ouvre la discussion d'ordre général.

M. Olivier Rochat (VEL), au nom du parti Les verts, écologie et liberté : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, voilà tout juste deux ans que le PLR a déposé la motion « Accélérons la transition énergétique ». A ce propos, je me demande si le terme d'accélération est ici bien indiqué. Deux ans, c'est à deux mois près le temps de gestation de l'éléphant. Les Verts se réjouissaient déjà de découvrir ce nouvel arrivé, mais à défaut d'éléphant, le Conseil communal a accouché cette fois d'une souris ! Et dire que durant ces deux ans, des motions déposées par les Verts ont été refusées sous prétexte que la motion du PLR était en cours. Alors permettez-moi de vous dire ma déception aujourd'hui de découvrir ce résultat. Certes, il est réjouissant que le fonds énergétique à disposition puisse commencer à être utilisé en permettant de subventionner les nouvelles installations solaires des particuliers, d'installer quelques bornes électriques partagées et d'offrir un modeste rabais pour trois mois à quelques courageux cyclistes frileux. Mais franchement, en toute honnêteté, est-ce que quelqu'un ici pense que notre transition énergétique va être accélérée avec ces quelques demi-mesures ? Cette motion est un tout petit pas en avant, mais pas aussi rapide que le réchauffement climatique dont on a bien conscience des effets ces derniers jours.

Donnons-nous les moyens d'être ambitieux, ayons confiance pour investir de l'énergie et du temps dans des projets qui permettront à notre Commune et à ses habitants d'avancer à grands pas vers une transition énergétique rapide. Dans ce contexte, les Verts soutiennent le classement de cette motion et se réjouissent déjà du soutien du Conseil général pour faire bon accueil à de nouvelles motions en faveur de la Commune et de l'environnement et au-delà de toutes politiques partisanes. Je vous remercie de votre attention. »

La parole n'étant plus demandée, Madame la présidente du Conseil général clôt le débat et passe au vote du classement de la motion, lequel est accepté à l'unanimité.

## 11. Renouvellement du bureau du Conseil général pour la période administrative 2022-2023 :

### a) **Président**

Mme Mireille Dugerdil (VEL), au nom du parti Les verts, écologie et liberté et les Verts libéraux, propose la candidature de M. Thierry Zesiger.

Aucune autre proposition n'étant formulée, M. Thierry Zesiger est élu tacitement.

### b) **Vice-président**

M. Philippe Amez-Droz (PLR), au nom du parti libéral-radical, propose la candidature de M. Michel Jeanneret.

Aucune autre proposition n'étant formulée, M. Michel Jeanneret est élu tacitement.

### c) **Secrétaire**

M. Gustavo Rüegger (PS), au nom du parti socialiste, propose la candidature de M. Denis Favre.

Aucune autre proposition n'étant formulée, M. Denis Favre est élu tacitement.

### d) **Secrétaire-adjoint**

Mme Mireille Dugerdil (VEL), au nom parti Les verts, écologie et liberté et les Verts libéraux propose la candidature de M. Damien Monnier.

Aucune autre proposition n'étant formulée, M. Damien Monnier est élu tacitement.

### e) **Premier questeur**

M. Philippe Amez-Droz (PLR), au nom du parti libéral-radical, propose la candidature de Mme Célia Soltermann.

Aucune autre proposition n'étant formulée, Mme Célia Soltermann est élue tacitement.

### f) **Deuxième questeur**

M. Gustavo Rüegger (PS), au nom parti socialiste, propose la candidature de M. Pascal Brunko.

Aucune autre proposition n'étant formulée, M. Pascal Brunko est élu tacitement.

Mme Anneline Straubhaar (PS), présidente du Conseil général : « Avant de céder la place au nouveau bureau comme le veut la tradition, je voulais vous remercier de la confiance que vous m'avez accordée et j'aimerais aussi remercier tout particulièrement Mme Remund et M. Paroz pour leur précieuse aide, aussi M. Brunner et son équipe pour le formidable travail qu'ils font pour chacune de nos séances et pour toutes les activités de la Commune. J'ai eu énormément de plaisir durant cette année à présider ce Conseil, mais aussi à aller au contact de la population lors des soirées où la présidente est invitée comme les soirées des jubilaires, les 18 ans ou les nouveaux habitants.

C'est justement lors d'une de ces soirées que j'ai discuté avec Mme Remund, et elle me disait que finalement ce qu'il se passait et ce qu'il se disait au sein du Conseil général faisait un peu partie de l'histoire de la Commune puisqu'on pourrait nous lire dans 150 ans dans les archives. Je me suis donc dit que si on pouvait nous lire dans 150 ans, je pourrais peut-être aussi lire les archives d'il y a 150 ans. Je me suis donc rendue à la Commune où j'ai pu accéder aux archives. Les toute premières que l'on peut facilement consulter datent de 1834. Les textes sont rédigés à la plume, dans une magnifique écriture, et tout cela dans un livre très fragile qu'il faut vraiment manier avec précaution. En 1834, une époque où l'on payait encore en Batz, en Livres tournois, en écus d'or ou en Louis d'or, où la Commune avait la charge de ses ressortissants même ceux qui n'y habitaient plus, où elle s'occupait du placement des orphelins, de délivrer des certificats de bonnes mœurs et où le crieur vous réveillait tous les matins entre 3h ou 4h. Je vous raconte volontiers plein d'autres anecdotes, mais peut-être après.

Cette présidence a aussi eu un fort impact sur ma famille. A force de répéter à haute voix dans mon salon, mes enfants sont incollables dans la façon de faire voter un arrêté, même avec un amendement ! Merci. »

Les membres du bureau élus prennent place aux fonctions qui viennent de leur être attribuées. Le secrétaire, M. Denis Favre (PS) étant absent, le secrétaire-adjoint, M. Damien Monnier (VEL), prend place sur la scène.

M. Thierry Zesiger (VEL), nouveau président du Conseil général : « Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, Mesdames et Messieurs, après plusieurs dizaines d'années de vie politique, me voici enfin à cette place, sur le perchoir. En fait, ce n'est pas vrai du tout. Je me suis présenté et j'ai été élu lors des élections complémentaires 2021 et suite à des démissions me voilà. Je ne parlerai pas d'ascension fulgurante, mais plutôt de circonstances. Cela me ravit, mais je peux déjà solliciter votre indulgence vu mon manque d'expérience. Il risque d'y avoir des oublis, des erreurs de protocole et j'espère que vous ne m'en tiendrez pas rigueur.

Ma famille est établie à Cortaillod depuis 22 ans. Elle est d'ailleurs ici présente au complet, ma femme et mes deux filles. La famille de ma femme habite Cortaillod depuis plusieurs générations et finalement pendant tout ce temps, j'ai été assez discret. Je ne me suis pas tellement impliqué, peut-être le travail ou d'autres circonstances. Je pense que le moment était venu de m'impliquer un peu plus, surtout que dans le cadre de mon travail, je suis chimiste-analyticien, je fais des analyses, surtout sur des objets portés, comme des bracelets de montre par exemple. Je trouve des produits de synthèse, des stalates, des retardateurs de flamme, on baigne dedans. Si je n'en trouve pas, je recalibre l'appareil car quelque chose ne joue pas. Donc, qu'est-ce qu'on a fait depuis les trente glorieuses ? Certes, des progrès en médecine, du confort, mais à quel prix ? Cela m'a donné l'idée de me joindre à d'autres scientifiques pour appuyer les revendications des lanceurs d'alertes que sont les Verts. C'est pour cela que j'ai joint le groupe des Verts dans le cadre communal notamment.

Bien sûr, on ne va pas reparler de dérèglement, je pense que maintenant vous êtes au courant de tout cela, dérèglement climatique, perte de la biodiversité qui est probablement irréversible. Lorsqu'une espèce est éteinte, c'est fini, on ne l'a fait pas revenir. Mais aussi, il y a ce progrès depuis ces trente glorieuses, c'est aussi une dépréciation des égalités sociales. Je pense que l'humanité arrive dans une période de crise. Qui dit crise, c'est même dans la définition du mot crise, ça nécessite des changements. Il faut absolument qu'on fasse des changements, c'est ce que clament les Verts notamment, mais c'est avec plaisir que je constate aussi ce soir que nous sommes de plus en plus entendus par d'autres tendances politiques. A notre échelle communale, en fait et dans le cadre de cette nouvelle fonction, j'aimerais promouvoir le dialogue, la discussion, la bonne entente entre ces divers bords politiques. Je tiens à vous remercier pour votre confiance. Je remercie bien sûr aussi le groupe des Verts, notamment Mireille qui m'a cédé sa place et également Anneline qui m'a instruit sur cette nouvelle tâche. Merci à tous. »

## 12. Informations du Conseil communal

M. Olivier Félix (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, il a été convenu par les conseils communaux des trois communes impliquées dans le projet de fusion de donner régulièrement des informations aux Législatifs sur l'état des travaux de ce projet. Depuis l'adoption du budget pour la phase opérationnelle, les conseillers communaux se sont réunis en vue de désigner le bureau qui accompagnera le processus. Un cahier des charges a été établi et quatre sociétés ont été contactées. Seules deux ont donné une réponse, à savoir BDO et Compas. Après avoir entendu les deux sociétés, le choix s'est porté sur BDO pour la suite des travaux.

Une première séance avec le Copil est prévue le 29 juin et cela permettra aux membres du Copil de faire connaissance avec cette société. Je vous remercie pour votre attention. »

M. Christian Mamin (CC) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, j'ai le plaisir de vous communiquer que les factures de gaz pour Cort'Agora ont énormément diminué. Pour les cinq premiers mois de l'année 2021, la consommation de gaz était de 18'709 m<sup>3</sup> pour un montant de 16'072 fr. Pour la même période en 2022, la consommation de gaz est de 2'447 m<sup>3</sup> pour un montant de 3'220 fr.

Mon année de présidence se terminera le 30 juin à minuit ; de ce fait le Conseil communal sera organisé de la manière suivante :

Président :	M. Philipp Hadorn
Vice-président :	M. Claude Darbellay
Secrétaire :	M. Christian Haenseler
Secrétaire-adjoint :	M. Olivier Félix
Assesseur :	votre serviteur

Pour ce dernier discours, j'aimerais remercier mes collègues pour les discussions constructives du lundi soir, les conseillères et les conseillers généraux, le bureau du Conseil général pour leur travail et leur engagement. Merci également aux collaboratrices et collaborateurs de l'Administration et à notre personnel de notre service de conciergerie. Je termine mon intervention en vous souhaitant de très belles vacances, une période estivale reposante et ressourçante pour continuer à gérer de façon optimale notre Commune. Bonne soirée à toutes et à tous. On se retrouvera après par un apéritif offert par la Commune. »

## 13. Divers et réponses aux questions écrites

M. Michel Sansonnens (PS) : « Monsieur le président, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames, Messieurs, c'est un conseiller général quelque peu schizophrène qui s'adresse à vous concernant le chemin de la Roussette ou devrais-je dire le chemin de la Roussette 2.0. Une partie de moi-même se félicite évidemment du nouvel aménagement ; les lumières, bien que quelques tests et réglages soient encore nécessaires, sont bien ; le revêtement de la chaussée et les aménagements sont bien aussi. Bravo ! Par contre, l'autre partie de moi-même déplore en revanche le non-respect des panneaux de signalisation : zone 30 pour le premier et interdiction de circuler pour les véhicules à moteur avec la mention « riverains autorisés » pour le second, dès l'éco-point.

Nous avons parfois, dans le quartier, l'impression que la moitié du Canton, France voisine y comprise, a des liens avec le quartier de la Roussette et se sent ainsi autorisée à ignorer l'interdiction à y circuler en toute impunité. Quant à la vitesse limitée à 30 km/h, je pense que la majorité des véhicules à moteur circulant sur le chemin de la Roussette croient que cette limite ne s'adresse pas aux véhicules, mais aux vieilles personnes handicapées ou légèrement et qui cheminent sur ce chemin. Elles sont nombreuses. Ou peut-être aussi 30 km/h, c'est pour les enfants qui courent sur le chemin de l'école sans prêter toujours assez attention au trafic, je vous le concède aux heures de pointe du matin et du soir ainsi que les week-ends. Bonjour les 24h du Mans pour ceux à qui ça parle encore, catégorie de voitures de M. et Mme Tout-le-Monde. 60-80 chevaux à fond les boulons en deuxième. Cette Roussette nouvelle n'est plus un chemin et je propose de la débaptiser et de l'appeler boulevard de la Roussette. C'est beaucoup plus parlant. Enfin, nous avons un policier communal. Je ne l'ai jamais vu à la Roussette. Peut-être que je n'y suis pas assez, me direz-vous. Mais, on pourrait imaginer qu'il fasse quelques contrôles ou alors même, permettez-moi un rêve, qu'il sanctionne les contrevenants. Mon dieu, cette Roussette, on peut même parfois rêver. J'insiste fermement Mesdames, Messieurs, blague à part, pour la sécurité de nos enfants et de nos aînés, que cette situation change rapidement. Merci. »

Mme Silvia Rodriguez Cavaleri (VEL) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, les Vertes et Verts libéraux souhaitent savoir quand est-ce que l'évacuation des eaux usées sous la grue du port sera mise en conformité. Cela fait treize ans que nous ne sommes pas conformes aux directives cantonales découlant de la loi fédérale de 1991. Un bureau d'ingénieurs mandaté par la Commune a fait un rapport et un projet de conformité des eaux a été présenté en 2021. L'argent est là, mais ces eaux usées continuent d'être déversées directement dans le lac au lieu d'être filtrées et traitées par la station d'épuration. C'est incompréhensible. En octobre, nous avons demandé d'informer les usagers du port, car beaucoup pensent que l'eau usée est évacuée comme il se doit. Quelles mesures concrètes ont été entreprises ces huit derniers mois ? Nous souhaiterions que la mise en conformité de l'évacuation des eaux usées soit une priorité. Merci. »

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le président du Conseil général lève la séance à 21h.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président :

Le secrétaire-adjoint :

Thierry Zesiger

Damien Monnier

L'auteur du procès-verbal

L'administrateur :

Jean-Marc Paroz